

## JITAP II

### Document conceptuel du Module 5

#### Mise en réseau et synergie des programmes

Proposition de portée, de structure et de contenu détaillés du module et boîte à outils associée

[Version 3.0, 26 mai 2004]

#### A. Préambule et point de départ du JITAP I

Le JITAP II a été lancé en février 2003 suite à l'évaluation positive du JITAP I. Le programme comporte trois éléments se rapportant au développement de modules et des boîtes à outils associées.

- Conception et développement de boîtes à outils pour les cinq modules de programme de fond <sup>1</sup>;
- Mise en oeuvre du Niveau Avancé dans le premier groupe de pays <sup>2</sup>;
- Mise en oeuvre du Niveau de fondation dans le nouveau groupe de pays <sup>3</sup>;

Comme c'était le cas dans le cadre du JITAP I, la capacité d'intégration bénéfique au sein du Système commercial multilatéral (SCM) dans les pays partenaires sera renforcée dans le cadre du JITAP II aux niveaux individuel, institutionnel et du système. Les agences d'exécution se sont réparties le rôle de leadership pour chaque module, laissant deux modules en leadership conjoint à travers la Coordination du programme<sup>4</sup>. La responsabilité du leadership a été définie comme couvrant :

- La proposition de l'ensemble du contenu et de la structure du module et des instruments de mise en oeuvre associés, notamment la boîte à outils ;
- La prise des initiatives appropriées pour la définition et la mise en oeuvre des tâches ;
- La définition des processus de mise en oeuvre desdites tâches ;
- Le contrôle et l'assurance qualité des résultats.

<sup>1</sup> Selon le document de programme, le niveau avancé des modules de renforcement des capacités du JITAP s'applique aux pays ayant participé à la première phase du programme : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, la Tunisie, l'Ouganda et la République unie de Tanzanie.

<sup>2</sup> Selon le document de programme, le niveau avancé des modules de renforcement des capacités du JITAP s'applique aux pays ayant participé à la première phase du programme : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, la Tunisie, l'Ouganda et la République unie de Tanzanie.

<sup>3</sup> Le niveau de fondation est destiné aux pays ayant rejoint la seconde phase : le Botswana, le Cameroun, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Sénégal et la Zambie.

<sup>4</sup> Suivant la répartition des responsabilités du module lors de la réunion du mécanisme de pilotage du JITAP le 17 février 2003 :

<i>Modules</i>	<i>Responsabilité de leadership pour le module</i>
- Soutien institutionnel SCM, Conformité, Politiques et Négociations.	CNUCED
- Renforcement des Centres de référence SCM et Points nationaux d'information sur les OTC et les MSP	OMC
- Renforcement des réseaux et de la connaissance du SCM	Leadership commun (Unité de Coordination)
- Stratégies sectorielles pour les produits et services	CCI
- Mise en réseau et synergies du programme	Leadership commun (Unité de Coordination)

Le présent document conceptuel vise à définir les termes de référence, tels que la portée, la structure et le contenu du Module 5 sur la Mise en réseau et la synergie des programmes. Il précise les grandes lignes des modalités de conception, de mise en œuvre et de contrôle des activités dans le cadre de ce module et de la boîte à outils qui y est associée. Le Module 5 se trouve sous le leadership conjoint des trois agences du JITAP, par le biais de l'Unité de coordination.

L'aspect mise en réseau a été assuré dans le cadre du JITAP I par :

- La formation d'au moins un réseau national de formateurs et de professionnels du SCM dans chaque pays.<sup>5</sup>
- Le dispositif de discussion et de communication lancé dans le cadre du JITAP I devant servir de plate-forme d'interaction et d'échange d'idées et d'expériences sur des problématiques du SCM entre les pays du JITAP.<sup>6</sup>
- L'organisation annuelle de réunions de gestion auxquelles tous les Points focaux et les Facilitateurs nationaux du programme dans les pays partenaires ont été invités afin de réfléchir sur les expériences de chacun et d'échanger des points de vue sur les façons et les moyens d'améliorer les performances du programme.<sup>7</sup>
- L'organisation de trois réunions sur le programme des comités inter-institutionnels, deux au niveau sous-régional et une à Genève.
- L'organisation de huit vidéoconférences pour les pays francophones et anglophones du JITAP pour des réunions d'information collectives sur des problématiques et des négociations du SCM qui servent également de séances de perfectionnement aux formateurs et aux professionnels du SCM formés dans le cadre du programme.

La plupart des activités susmentionnées ont été entreprises comme des composants de gestion ou de formation du programme et ont considérablement contribué à la mise en réseau de ce qui est devenu la "famille JITAP". Seul le dispositif de discussion et de communication est strictement consacré à la mise en réseau des pays participants.

## B. Caractéristiques et objectifs du Module 5 :

### 1. Définitions principales et terminologie

- Dispositif de discussion et de communication : Plate-forme Internet sur le site Internet du JITAP (<http://www.jitap.org>) pour l'organisation d'interactions entre les acteurs du JITAP sur des problématiques techniques du SCM consacrées aux activités de renforcement des capacités. Le site Internet du JITAP se compose (i) d'un nombre de pages statiques contenant des informations générales sur les pays partenaires, sur les modules ainsi que quelques nouveaux éléments, et (ii) d'un dispositif de discussion et de communication constitué lui-même de trois modules :
  - Echange de documents,
  - Dispositif de discussion en ligne,
  - Forum Questions & Réponses.
- Comité inter-institutionnel (tel que défini dans le document conceptuel du Module 1).
- Partenaires du JITAP : Pays participant au programme, et par extension, organismes homologues et personnels de direction et techniques associés impliqués dans les activités du programme.

<sup>5</sup> Dans la plupart des cas, ces initiatives ont été prises par les stagiaires du JITAP ayant participé aux cours de politique commerciale de l'OMC ou aux "cours de Genève" organisés par le JITAP. Les stagiaires du SCM ont été encouragés à former des associations ou des organismes non gouvernementaux et ont apporté quelques ressources pour les formalités de constitution d'une association. Actuellement, des associations existent au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie.

<sup>6</sup> Actuellement, le dispositif de discussion et de communication est un site Internet interactif [<http://www.jitap.org>] utilisé pour encourager, au travers de forums Questions & Réponses, le dialogue entre les CII et les réseaux nationaux de formateurs et de professionnels du SCM, en particulier à l'occasion des vidéoconférences dispensées par le programme.

<sup>7</sup> Six réunions de gestion se sont tenues dans le cadre du JITAP I.

- Personnes-ressources et professionnels du SCM : Individus ayant reçu une formation sur des thèmes généraux du Système commercial multilatéral ou sur des thèmes spécifiques de celui-ci, que ce soit dans le cadre du JITAP ou d'autres programmes d'ATC de l'OMC, de la CNUCED, du CCI et d'autres prestataires d'ATC. Les personnes-ressources du SCM peuvent être des professionnels d'organismes concernés par les relations commerciales internationales des secteurs public et privé ou des formateurs et universitaires enseignant à l'université ou en instituts de formation.
- Points nationaux d'information et Centres de référence du SCM (tel que définis dans le document conceptuel du Module 2).
- Etude nationale de faisabilité : A partir de la configuration du portail JITAP et des spécifications techniques fournies par la direction du JITAP, chaque pays réalisera une courte enquête des conditions de mise en œuvre du Module 5 dans son pays, en tenant compte des plans et des ressources disponibles dans le pays et des exigences de la mise en réseau des capacités du JITAP.
- Equipes de contrepartie de stratégies (telles qu'elles sont définies dans le document conceptuel du Module 4).
- Site substantif : Pour les besoins de ce module, un "site substantif" correspondra au site Internet individuel de chaque Centre de référence, Point national d'information, CII, ESC, réseau de formateurs, etc. dans un pays donné. Différents sites Internet substantifs peuvent être établis et entretenus par un organisme national de contrepartie. Par exemple, un organisme pourrait établir et maintenir sur son portail web interne, un site Internet pour le Point national d'information et un autre pour le réseau de formateurs ou les ESC.
- Réseau substantif : Réseaux de sites Internet substantifs.
- Comité de synergie et de coordination : Il a été reconnu nécessaire, à partir du travail entrepris dans le cadre du JITAP I (clusters 5 et 6), que les activités de mise en réseau soient supervisées par un comité multi-partenaires au vue des complexités du travail technique d'une part et de l'importance de la coordination d'autre part. Il incombe au Comité de synergie et de coordination de coordonner, d'un point de vue technique, la mise en place, l'adaptation et le fonctionnement des sites Internet substantifs. Sa composition et son mandat spécifique dans chaque pays seront déterminés par l'étude nationale de faisabilité.

## **2. Dimension d'intégration régionale du JITAP**

La dimension d'intégration régionale devait être prise en compte dans le cadre du JITAP II dans le soucis particulier et dans la démarche stratégique d'assurer, notamment, la durabilité et l'efficacité . En fait, *"Le potentiel d'intégration sous-régional des pays"* a été retenu parmi les critères d'entrée au JITAP II. Le document de programme JITAP précisait que *"dans la mesure du possible, les CII s'occupent du lien du SCM avec le processus d'intégration régionale et autres accords commerciaux internationaux"*, et avec *"une approche bien définie de durabilité à long terme grâce à un engagement national et à la propriété et au soutien des capacités nationales par une mise en réseau régionale et mondiale"*. En outre, certains résultats des modules 1, 3 et 5 se réfèrent à la *"Mise en relation de réseaux de formateurs nationaux avec les réseaux régionaux/mondiaux appropriés"* et à la nécessaire *"Mise en relation de chercheurs et d'experts en politique nationaux avec les réseaux de recherche en politique commerciale régionaux/mondiaux appropriés"*. En outre, une importante démarche stratégique a été mentionnée dans le document de programme JITAP II, en particulier pour le module 3. *"Le plan de travail pour ce module sera également développé en vue de renforcer les liens entre les concepteurs de politique, les chercheurs, les experts ainsi que les formateurs nationaux et les réseaux de recherche régionaux et mondiaux, en se focalisant sur le SCM. En particulier, le JITAP explorera les synergies entre le travail à réaliser dans le cadre de ce Module et le travail mené par les réseaux de recherche en politique africains existants. L'importance de cela tient au fait que de nombreux chercheurs en commerce, concepteurs de politiques commerciales et institutions de*

*politique commerciale associés avec le JITAP sont les mêmes que ceux associés avec ces autres réseaux, et les redondances et les chevauchements doivent être évités. Il a été ajouté que "divers moyens de lier, de façon permanente, les réseaux nationaux et régionaux à de nouvelles sources de formation, seront explorés".* Donc, le Module 5 visait à "mettre en réseau des Réseaux de capacités nationales avec des réseaux régionaux et mondiaux pour une durabilité à long terme et à faire découler une synergie ajoutée à partir d'une Coordination de programme renforcé" Et l'un des quatre points de focalisation dans le cadre du module 5 consistait à assurer la "Mise en réseau de réseaux de formation nationaux avec des réseaux de formation régionaux et mondiaux existants, y compris de plate-formes d'enseignement à distance diverses et de réseaux universitaires africains si nécessaire".

Ces options stratégiques ont été incorporées dans le document de programme à partir de l'expérience du JITAP et des recommandations de l'évaluation qui stipule, entre autres, que "La dimension sous-régionale et inter-pays du prochain JITAP devra être plus marquée que lors de la première phase. Autant d'activités que possible devront être organisées à échelle sous-régionale et inter-pays, ajoutant ainsi de la valeur à d'autres ATC largement mis en œuvre exclusivement au niveau du pays." Il a été ajouté : "La leçon à tirer de l'expérience des trois dernières années se résume au fait qu'il y a plus à gagner à se concentrer sur des actions sous-régionales, à commencer par des économies d'échelle. Une telle approche pourrait constituer une importante contribution au renforcement des capacités dans les pays individuels et aussi à l'établissement de réseaux sous-régionaux, vitaux pour le développement du commerce. Une importante part du commerce d'un pays individuel du JITAP est régionale et cet aspect pourrait être mieux traité en se focalisant sur les activités inter-pays du JITAP. En outre, les positions de négociation commerciale peuvent également être développées par convergence sous-régionale et régionale et, le JITAP n'ayant contribué, jusqu'ici, que modestement à ce processus, il pourrait y participer davantage à l'avenir". Le rapport d'évaluation du JITAP I continue en indiquant que "Ajouter une dimension régionale présentera une plus grande pertinence et un plus grand réalisme, les opportunités de commerce devant se trouver au sein-même de la région, pour un grand nombre de ces pays" ; ou "Dans la plupart des domaines du JITAP, des avantages auraient pu s'accumuler à partir de mécanismes établis de façon plus ciblée sur l'interaction régionale et l'échange d'expérience. Des opportunités auraient également pu se présenter d'exploiter jusqu'à la dernière ressource du savoir-faire haute qualité disponible dans ces sous-régions. Ces aspects devront être pris en considération lors des conceptions à venir."

### **3. Objectifs du Module et composants associés**

#### **a. Objectif et portée du module 5**

Le JITAP II a adopté une stratégie de durabilité à long-terme par un engagement et une propriété nationaux et des synergies régionales. Il soutiendra les capacités nationales pour le Système commercial multilatéral (SCM) par une mise en réseau régionale et mondiale.

La mise en réseau des capacités relatives au SCM, nationales et régionales, doit voir le jour durant cette phase du programme, non seulement comme un moyen d'assurer des synergies et une hybridation accrues du savoir-faire du SCM renforcé dans le cadre du JITAP, mais également comme une façon d'assurer la durabilité de ces capacités au-delà du JITAP II (2003-2006). La mise en réseau et les synergies que le Module 5 a l'intention d'établir par une coordination renforcée du Programme étayent et complètent le travail à réaliser dans le cadre des quatre autres modules du JITAP et posent le socle d'une durabilité des capacités développées dans le cadre du JITAP en matière de SCM. Elles assurent également l'appropriation du programme par ses parties prenantes. Le fait-même que les personnes et les institutions soient reliés et qu'ils travaillent ensemble au niveau régional contribue en grande partie à leur autosuffisance et leur lance le défi de performances nationales renforcées. Dans ce but, des réseaux mondiaux, sous-régionaux et nationaux seront mis en place ou encouragés pour relier les capacités nationales à des réseaux régionaux et mondiaux en vue d'assurer une durabilité à long-terme. D'autres initiatives de coopération technique pourraient également utiliser les réseaux du JITAP pour une meilleure coordination sur le terrain.

Les réseaux du SCM dans les pays et aux niveaux régional et mondial sont destinés à fournir une matière intellectuelle et un contenu opérationnel aux institutions et aux individus qui travaillent sur le SCM à l'échelle nationale et régionale, en leur fournissant un accès à de nouvelles informations, en partageant leurs expériences et en leur ouvrant des opportunités de formation et de soutien.

### **b. Objectifs du Module 5**

Le Module 5 vise à **établir des liens opérationnels entre les individus, les institutions et les réseaux nationaux, régionaux et mondiaux concernés par le SCM, à tous les niveaux**. Selon le document de programme JITAP, le travail dans le cadre du module sera axé sur quatre domaines principaux :

- Renforcement et adaptation du dispositif de discussion et de communication lancé dans le cadre du JITAP I ;
- Mise en relation des capacités de formation nationales du SCM dans les réseaux locaux et avec des réseaux de formation régionaux ou mondiaux existants du SCM, y compris des plateformes d'enseignement à distance divers et des réseaux universitaires/de recherche africains le cas échéant ;
- Mise en relation d'experts et de formateurs du SCM avec des réseaux de recherche en politique commerciale/de développement africains et avec d'autres réseaux de recherche en politique commerciale/de développement mondiaux associés ;
- Mise en relation de hauts organismes commerciaux et d'autres partenaires nationaux du programme avec le réseau du Forum exécutif du CCI, avec le World Trade Net du CCI et d'autres programmes et réseaux similaires associés de la CNUCED et de l'OMC.

### **c. Composants du module et activités relatives**

Plus précisément, les composants suivants, correspondant à chacun des objectifs suivants seront développés :

#### *i. Développement du dispositif de discussion et de communication en portail du JITAP*

A ce jour, les organismes de contrepartie sont peu nombreux à avoir dédié un site Internet à leurs missions et mandats respectifs. Les sites existants contiennent peu d'informations ou manquent de dynamisme et, dans pratiquement tous les cas, ils ne sont pas interactifs. L'introduction et le renforcement de divers sites Internet dans le cadre du JITAP permettront aux partenaires du JITAP de mieux internaliser les nouvelles technologies de communication et Internet et d'augmenter leur utilisation institutionnelle dans le développement commercial et les problématiques du SCM. Il permettra également la création d'une communauté interactive du SCM dans les pays du JITAP.

En termes opérationnels, ceci sera réalisé :

- En mettant à jour le site Internet du JITAP pour couvrir les seize pays et renforcer ses fonctions. Le site Internet du JITAP deviendra un portail multi-entrées de connexion avec les réseaux substantifs nationaux ;
- En renforçant le Dispositif de discussion et de communication afin d'introduire les nouveaux concepts et les nouvelles technologies ayant émergé depuis le démarrage du site Internet du JITAP, et de se focaliser sur le Forum Questions & Réponses (FQR du JITAP) et sur le module d'Echange de documents ;

#### *1.) Les fonctions principales du portail du JITAP*

Le portail du JITAP reliera et révélera à tous les acteurs du JITAP dans les seize pays et aux autres utilisateurs intéressés les sites Internet nationaux établis ou à établir et maintenir par les pays, avec le soutien du JITAP et d'autres prestataires d'ATC, pour chaque catégorie de réseaux, c'est-à-dire :

- Centres de référence (trois dans chaque pays),

- Points nationaux d'information (quatre dans chaque pays),
- Comités inter-institutionnels (quatre dans chaque pays),
- ESC (un ou plusieurs dans chaque pays),
- Réseau de formateurs (un dans chaque pays).

## 2.) *Structure du portail du JITAP*

Donc, le portail du JITAP aura quatre entrées “fonctionnelles”, une application de mise en réseau, et plusieurs mises en relation avec les instituts universitaires et de formation associés, les ONG, les organismes d'intégration régionale (ou Communautés économiques régionales) et autres sites Internet associés.

- Portail pays : Mise en relation avec les sites Internet nationaux (un pour chaque pays) ;
- Sites Internet substantif du JITAP : Cinq entrées pour les catégories, comme indiqué plus haut ;
- Forum Q&R : Forum Questions & Réponses avec entrées par thème se présentant sous la forme d'un arbre et exposant des questions et des commentaires relatifs à une question ou un thème ;
- Module d'Echange de documents, avec tous les documents JITAP accessibles en ligne aux utilisateurs autorisés. La majeure partie des documents sera sélectionnée parmi ceux produits au niveau du pays et mise à disposition sur les sites Internet substantifs ;
- Application de mise en réseau : à utiliser pour les webconférences également ; et
- Mises en relation avec les instituts universitaires et de formation, les ONG et autres sites Internet associés.

## 3.) *Soutien aux pays sur le terrain*

Afin d'aider les pays à se mettre mutuellement en contact et à se connecter au portail Internet central, le JITAP contribuera à établir, le cas échéant, les sites Internet substantifs nationaux, en fonction des besoins spécifiques et des attributions de ressources des pays. Cet effort prendrait en compte des programmes tels que le programme NTIC soutenu par le PNUD dans certains pays et d'autres initiatives technologiques nouvelles/innovantes similaires. Un serveur commun sera fourni, selon le besoin, à chacun des seize pays, qui sera géré par un Comité de synergie et de coordination, et un équipement de base sera fourni aux nœuds le nécessitant (un ordinateur et les logiciels appropriés par site Internet substantif national). Les Centres de référence et les Points nationaux d'information utiliseront le même équipement que celui fourni dans le cadre du Module 2 pour les besoins des activités de mise en réseau du module 5.

Le cas échéant, un poste de webmaster peut être proposé par le JITAP pour la durée du programme dans chaque pays, sous réserve que le poste soit repris par les ressources nationales une fois ledit pays sorti du programme.

### **ii. *Consolidation et établissement de réseaux de formateurs et de professionnels du SCM, aux niveaux national et régional***

#### ***1.) Au niveau national : Réseaux d'institutions et d'infrastructures du SCM***

Le JITAP poursuivra sa stratégie initiale qui consistait à encourager la formation de réseaux nationaux de professionnels et d'institutions sur chacun des terrains concernés. Des efforts seront déployés pour mettre en plus étroite relation les formateurs et professionnels nationaux formés dans le cadre du JITAP dans chaque pays avec les instituts universitaires nationaux.

Par ailleurs, des individus travaillant à la recherche commerciale et de développement et dans les instituts de formation ainsi que dans les ONG, concernés par les problématiques commerciales et de développement dans les pays du JITAP, seront également associés aux réseaux du SCM, qui seront eux-mêmes en relation avec les réseaux renforcés par les agences dans le cadre de leurs programmes de coopération technique respectifs (WorldTradeNet, Forum exécutif, Réseau mondial de pôles commerciaux, TrainForTrade, etc.)

En termes opérationnels, ce but sera atteint par les activités suivantes qui viennent compléter les formations du Module 3 et la fourniture de matériels de formation :

- Facilitation de la constitution et du fonctionnement des réseaux ;
- Fourniture de conseils et de recommandations sur les plans de travail et les stratégies commerciales de leurs services respectifs ;
- Mise en relation avec d'autres réseaux similaires dans les autres pays, en particulier au niveau sous-régional ;
- Mise en relation d'usagers potentiels des services des réseaux pour les besoins de la dissémination de l'information et de la formation ;
- Invitation d'autres promoteurs de réseaux et fournisseurs d'assistance technique à investir dans les réseaux du SCM constitués dans le cadre du JITAP ;
- Utilisation du savoir-faire des réseaux afin de soutenir les activités dans les pays du JITAP et dans les autres pays, dans la mesure du possible.

2.) *Au niveau régional : Coopération avec des réseaux universitaires et de recherche africains*

Les institutions régionales de recherche et de formation et les ONG travaillant sur le commerce et le développement de l'Afrique seront associés aux activités des réseaux du SCM du JITAP dans les pays qui seront en relation avec des réseaux similaires pouvant exister au niveau régional.

Le savoir-faire des réseaux nationaux sera utilisé afin de faciliter l'incorporation de la dimension régionale et d'intégration dans les activités de renforcement des capacités du SCM du JITAP, le cas échéant.

*iii. Enseignement à distance et réunions régionales/mondiales du SCM facilités par le support de vidéo-conférence*

Selon son document de programme, le JITAP vise, dans le cadre du module 5, à introduire des plateformes d'enseignement à distance dans les pays et à poursuivre l'utilisation des services de support de vidéoconférences afin de stimuler les connaissances du SCM et d'aider à préparer les ressources nationales dans les négociations de l'OMC. Cet outil sera utilisé ultérieurement pour faciliter la communication directe et l'apport d'une assistance technique en temps réel. Les vidéoconférences seront également utilisées afin de mettre à jour les formateurs et les professionnels et perfectionner la connaissance du SCM.

En outre, les dispositifs de webconférence et de discussion en ligne seront mis en avant dans le cadre du JITAP II, par le site Internet, comme un moyen de communication et d'échange économique et facile d'utilisation entre les partenaires et les personnes-ressources du JITAP.

#### **4. Principales activités dans le cadre du Module 5**

##### **a. Au niveau du programme**

##### *i. Etude de faisabilité du reprofilage du site Internet du JITAP*

Une étude de faisabilité sera menée pour la mise en œuvre du contenu du Module 5 telle que décrite dans le présent document et pour convertir les concepts en opérations faisables. L'étude fera l'examen du contexte technique de la mise en œuvre et adaptera les concepts à la réalité du terrain. Elle

déterminera la meilleure approche pour la préparation et la livraison du portail Internet du JITAP ainsi que les adaptations pouvant répondre aux situations spécifiques des pays. L'étude fera l'examen du statut de l'ICT et des projets d'innovation technologique associés dans les pays partenaires.

**ii. *Reprofilage du site Internet du JITAP***

Les informations publiques du site Internet du JITAP (pages statiques) fourniront les informations sur l'organisation du JITAP dans les seize pays (informations de contact, organisation des Comités nationaux de pilotage, les CCI, les Centres de référence, les Points nationaux d'information, les Equipes de stratégie sectorielle, etc.) et mettra à jour les informations de base, telles que le document de programme, les documents conceptuels des cinq modules.

Les pages Internet seront également revues afin de faire apparaître le nouveau logo du JITAP et de proposer une interface plus souple et plus conviviales. Dans ce contexte, les options de sélection seront reconçues afin de les adapter aux applications actuelles de l'Internet.

**iii. *Renforcement du dispositif de discussion et de communication***

L'accès aux informations protégées sera facilité et rendu plus convivial, en particulier pour le portail des Pays, les sites Internet substantifs, le Forum Questions & Réponses et le module d'échange de documents.

**iv. *Réunions régionales et mondiales***

Sous réserve de confirmation dans les plans de mise en œuvre annuels, le JITAP organisera :

*1.) Des réunions de gestion annuelles en 2005 et 2006*

Les Réunions de gestion permettront à tous les points focaux et aux personnels concernés de discuter des opérations du JITAP et des éventuelles améliorations de l'efficacité du programme. La réunion sera l'occasion de résoudre des problèmes et de partager des points de vue sur les problématiques d'intérêt commun ;

*2.) Un atelier haut niveau sur le renforcement des capacités du SCM et l'intégration régionale*

Cet atelier sera organisé en 2004 avec des représentants issus des secrétariats des organismes d'intégration régionale concernés et les Points focaux du JITAP, en vue de s'accorder sur les façons et les moyens de mieux intégrer la dimension sous-régionale dans les activités de renforcement des capacités du JITAP.

**v. *Vidéoconférences***

Un programme de vidéoconférences sera préparé pour toute la durée du JITAP II, qui prendra en compte les éléments principaux du programme des négociations de l'OMC et des autres programmes relatifs au commerce. L'Institut de formation et de coopération technique de l'OMC et d'autres institutions concernés seront associés à cet exercice. Le coût des vidéoconférences sera compris dans les modules 1, 2 et 3 selon le cas.

**vi. *Webconférences***

Une fois le site Internet du JITAP reprofilé et les serveurs et les applications associés de webconférence installés dans tous les pays, un programme de webconférence sera proposé afin de permettre à tous les partenaires du JITAP dans les pays de rester informés des problématiques du SCM en cours de négociations, et des problématiques relatives à la mise en œuvre du programme. Ce programme renforcera le dialogue instauré lors des missions de terrain et des réunions de gestion.

**vii. Forum Q&R :**

Chacune des activités susmentionnées sera préparée par l'organisme chargé du Forum Questions & Réponses disponible sur le dispositif de discussion et de communication. Le Forum Q&R sera animé par les responsables respectifs des activités.

**viii. *Mise à disposition des éléments d'information du SCM sélectionnés à partir des sites Internet substantifs***

Le portail Internet du JITAP mettra évidence les principales activités du programme dans les pays, telles qu'elles figurent sur les sites Internet nationaux, par l'intermédiaire d'hyperliens et d'éléments multimédias.

**b. Au niveau national**

**ix. *Etude de faisabilité d'un réseau national de sites Internet substantifs***

Cette étude de faisabilité sera conduite dans chaque pays selon un modèle et une checklist que le JITAP devra rendre disponibles, afin de définir les préalables et les actions nécessaires à entreprendre dans chaque pays pour établir le réseau national de sites Internet substantifs, en fonction des besoins spécifiques et des attributions de ressources des pays. L'investissement total par pays ne doit pas dépasser un montant qui sera précisé, basé sur le budget du JITAP II, qui pourrait être mis en œuvre par d'autres initiatives d'assistance technique ou des ressources nationales liées au commerce.

**x. *Etablissement de sites Internet substantifs nationaux***

Les sites Internet indépendants seront établis en coordination avec d'autres programmes supportés par d'autres activités d'ATC se rapportant à des technologies nouvelles/innovantes et liées à l'Internet. L'étude de faisabilité fera l'inventaire, le cas échéant, des recommandations des études de faisabilité entreprises dans le cadre du JITAP 1 cluster 6 sur les systèmes d'informations commerciales. Après s'être accordés sur la mise en relation de leurs sites Internet et avoir sélectionné un hôte pour un serveur commun, les partenaires nationaux seront assistés dans :

- l'installation d'un Comité de synergie et de coordination avec un mandat suivant les directives qui seront définies dans l'étude de faisabilité principale ;
- l'apport et l'établissement d'un serveur commun si nécessaire (un par pays), sous la responsabilité d'un organisme leader qui sera désigné dans une étude de faisabilité et géré sous l'égide du Comité de synergie et de coordination ;
- le développement de l'application et des bases de données des sites Internet (développement initial seulement, investissement unique, dans l'attente d'un engagement pour supporter les étapes suivantes avec d'autres ressources) ;
- l'acquisition de matériels de base (un ordinateur et des logiciels appropriés par site Internet national indépendant, sous réserve que les matériels livrés dans le cadre du Module 2 soient également utilisés pour les activités du Module 5) ;
- l'attribution de quelques ressources financières pour le fonctionnement, l'entretien et la mise à jour des sites Internet, y compris l'accès large bande et l'hébergement de sites Internet nationaux indépendants (ressources décroissantes au fur et à mesure que le Programme se termine et attende que l'assurance soit reprise par des ressources locales).

**xi. *Utilisation du dispositif de discussion et de communication***

La formation des utilisateurs du dispositif de discussion et de communication sera organisée localement afin de s'assurer que le Web master de chaque pays et que les utilisateurs potentiels se familiarisent parfaitement avec les particularités des sites Internet et puissent charger facilement des informations et des documents. Les utilisateurs doivent également maîtriser les installations de webconférence par la même formation.

**xii. *Réunions de réseau national***

Les membres du réseau national des sites Internet indépendants se rencontreront régulièrement dans le but d'étudier l'évolution et de résoudre les problématiques pouvant ralentir ou entraver les opérations

des sites Internet respectifs. Ils devront prendre en considération tous les aspects communs de leurs travaux, y compris l'édition de nouvelles sur les sites Internet et mise à disposition de documents techniques.

### C. Stratégie du JITAP relative à la mise en oeuvre du Module 5

La stratégie du JITAP relative à la mise en œuvre du Module 5 est basée sur les trois variables principales et sera le résultat de :

#### 1. **Public cible des activités de renforcement des capacités du JITAP II dans le cadre du Module 5**

##### c. Bénéficiaires potentiels des activités du module

- Réseaux nationaux d'institutions liées au commerce et d'infrastructures du SCM :
  - Le cadre institutionnel de gestion du JITAP : Le Comité national de pilotage, les Points focaux et les organismes principaux de contrepartie ;
  - Les CII et leurs sous-comités et membres, y compris les organismes issus de la société civile et les instituts universitaires impliqués dans les formations du SCM ;
  - Les Centres de référence sur le SCM et leurs électeurs ;
  - Les Points nationaux d'information et leurs électeurs ;
  - Les Equipes de contrepartie de stratégie sectorielle et les entreprises associées.
  - Les formateurs membres des réseaux de formateurs et de professionnels du SCM formés dans le cadre du JITAP et d'autres programmes associés.
- Les formateurs et les professionnels du SCM régionaux et internationaux, y compris les chercheurs individuels rattachés aux instituts de recherche en commerce, de développement et de formation ;
- Les organismes d'intégration régionale et leurs secrétariats bénéficieront également d'une implication accrue dans le renforcement des capacités du SCM dans le cadre du JITAP.

Les catégories susmentionnées peuvent être étendues si nécessaire, notamment afin d'augmenter l'implication des parlementaires, de la société civile et des organismes régionaux dans certains domaines du programme. Une liste détaillée des utilisateurs cibles et des bénéficiaires potentiels sera insérée dans la boîte à outils et reportée dans le manuel utilisateur si nécessaire.

##### d. Priorités thématiques

Cette section fera l'objet de plus de précisions, à partir de la réalisation de l'étude de faisabilité de la mise en œuvre du portail multi-entrées du JITAP et des consultations concernant les aspects d'intégration régionale. Les priorités thématiques peuvent comprendre :

- Les événements liés au SCM nécessitant l'élaboration de positions de négociation ;
- Le suivi des événements principaux du SCM et, plus généralement, des problématiques se rapportant au programme de Doha, par exemple : les "problématiques de Singapour" ;
- Les processus d'intégration régionale et de coordination régionale ;
- Les problématiques spécifiques produit/secteur (ex : coton) ;
- Les meilleures pratiques et les études de cas pays/région avec un potentiel de réplique ;
- Les initiatives d'ATC et leurs synergies respectives ;
- Les rapports d'avancement concernant les travaux du JITAP ;
- L'évaluation et la recherche de l'évaluation de l'impact réalisée au niveau national et/ou du programme.

## 2. Mise en oeuvre nationale des activités du module

Dans le cadre du module 5, les activités au niveau national seront définies, dans une large mesure, à partir des résultats de l'exercice de faisabilité afin de déterminer le "niveau de réactivité" de chaque pays en ce qui concerne les fonctionnalités de l'Internet devant être activées sur les sites nationaux substantifs, les matériels à acquérir et le fonctionnement et l'entretien du système, y compris le savoir-faire et les compétences à mobiliser pour assurer la durabilité.

Normalement, le module contiendra les activités figurant sur la liste du paragraphe B.4 ci-dessus. Ces activités tomberont sous la responsabilité du Point focal de chaque pays avec l'aide du Comité de synergie et de coordination. Le JITAP mise sur l'harmonisation des initiatives, leur mise en oeuvre efficace et la coordination de l'ensemble ainsi que sur les mises en relation. Tout en équipant d'ordinateurs certains organismes de contrepartie (dans le cadre des modules 2 et 5 et exceptionnellement dans le cadre des modules 1 et 4) et en les aidant à installer des sites Internet dédiés (deux cas déjà réalisés dans le cadre du JITAP I, en Tanzanie et au Kenya), le JITAP donnera la priorité au soutien au développement des réseaux locaux supportés par Internet dans les cas utiles et peu onéreux, le fait étant qu'il est encore relativement rare dans de nombreux pays du JITAP que des partenaires du JITAP puissent accéder aux adresses e-mail institutionnelles. Par exemple, de nombreux points focaux du JITAP utilisent souvent des adresses e-mail privés pour communiquer avec le programme.

### D. Boîte à outils pour le Module 5

Les priorités individuelles des pays variant dans chaque pays, la boîte à outils sera de nature générique, utilisée pour s'adapter aux situations spécifiques nationales, concernant le niveau/la qualité du savoir-faire technologique et des compétences associées disponibles, ainsi que les infrastructures existantes de technologie de l'information et de la communication.

#### 1. Contenu et structure de la ou des boîtes à outils

Les outils respectifs seront préparés à partir des termes de référence préparés par la Coordination de programme et feront l'objet d'un accord entre les trois agences exécutantes. La boîte à outils comprendra :

- Une présentation d'auto-formation et les annexes associées pour l'établissement et le fonctionnement de réseaux, y compris les modèles et échantillons de constitution appropriés, les plans de travail, les budgets, les plans commerciaux, les listes de mailing et les favoris utiles, rapports, formulaires d'évaluation, indicateurs de performance, etc. qui seront préparés pour les réseaux d'institutions, de formateurs et de professionnels liés au SCM.
- Des spécifications et des conseils techniques pour l'établissement de sites Internet nationaux indépendants à utiliser par les homologues techniques, y compris les termes de référence des contractants locaux, des web masters et des directeurs technique et administrateurs respectifs.
- Un serveur par pays et des matériels d'interconnectivité, selon les études de faisabilité nationales.
- Application pour la production d'interfaces Internet afin d'installer des sites Internet indépendants.
- Les logiciels et licences associées pour le fonctionnement des sites Internet indépendants
- Les manuels utilisateurs et les applications d'auto-formation (sur CD ROM et tout autre média approprié, y compris en ligne) pour utilisation par des professionnels du JITAP ainsi qu'une aide en ligne pour le grand public, pour les sites Internet indépendants, ainsi que le Forum Questions & Réponses et les webconférences.

## 2. Calendrier des activités de préparation et de livraison de la boîte à outils (directives pour les plans de mise en œuvre)

<i>Etape</i>	<i>Programme</i>
<b>1.</b> Reprofilage et mise à jour du site Internet du JITAP	mai 2004
2. Revue des sites Internet des agences et identification des outils de renforcement des capacités actuellement disponibles pour le futur interfaçage avec le site Internet du JITAP	juin 2004
3. Termes de référence pour conduire une étude de faisabilité au niveau central et pour proposer des options avec des modèles du portail du JITAP, et des spécifications techniques pour leur mise en œuvre, avec une analyse coût/bénéfice.	juin 2004
4. Conduite d'une étude de faisabilité au niveau central et proposition d'options avec des modèles du portail du JITAP, et des spécifications techniques pour leur mise en œuvre, avec une analyse coût/bénéfice.	juin 2004 – août 2004
5. Termes de référence pour conduire des études de faisabilité au niveau national, avec indications sur les spécifications techniques pour leur mise en œuvre.	juillet 2004
6. Préparation de la boîte à outils pour le Module 5	octobre 2004
7. Livraison d'une boîte à outils et dissémination et formation associées	décembre 2004 février 2004
8. Livraison de serveurs, de matériels de connectivité et de logiciels (selon les études de faisabilité nationales)	janvier – mars 2004
9. Construction du portail du JITAP	septembre 2004 – octobre 2004
10. Construction des sites Internet substantifs	septembre 2004 – avril 2005
<b>11.</b> Utilisation du module d'échange de documents du dispositif de discussion et de communication pour le partage de documents techniques	2004 - 2006
<b>12.</b> Réunions de réseau national	2004 - 2006
<b>13.</b> Mise à disposition des éléments d'information du SCM sélectionnés à partir des sites Internet nationaux substantifs	2004 - 2005
<b>14.</b> Organisation de Forums Q&R	3 en 2004 2005 - 2006
<b>15.</b> Webconférences	2005 - 2006
<b>16.</b> Vidéoconférences	Six en 2004 - 2005, 2006
<b>17.</b> Réunions de gestion annuelles	2005 - 2006
<b>18.</b> Atelier de haut niveau sur le renforcement des capacités du SCM et l'intégration régionale	mai 2004

## 3. Etudes spécifiques : Activités liées à la promotion des femmes et à la pauvreté

Les experts, chercheurs et formateurs de sexe féminin, à la fois en tant qu'individus et au sein des réseaux, seront associés aux activités du programme dans le cadre de ce module. Ces activités se concentreront sur l'implication des formateurs et des professionnels femmes au sein des réseaux du SCM établis dans le cadre de ce programme.

Les activités dans le cadre du Module 5, au travers d'interactions plus actives entre les professionnels du SCM, y compris les sociétés d'export, contribueront aux initiatives de réduction de la pauvreté, en augmentant de façon substantielle la collaboration entre les acteurs et en encourageant le soutien mutuel. Les profits potentiels des exportateurs et des groupes de producteurs en termes d'efficacité du marché grâce à un meilleur accès aux informations du marché auront indubitablement un effet sur la pauvreté.

---